

 	<h1 style="color: red;">PÔLE GESTION ET ENGAGEMENT</h1> <h2>CARTE PROFESSIONNELLE</h2>	
	Thématique	<input checked="" type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCES <input type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT
	Destinataires	<input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Trésoriers <input checked="" type="checkbox"/> autres, préciser : Salariés
	Nombre de pages : 1 Nombre de pièces jointes : 0	
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Action à mener par le destinataire :		

Madame la Présidente, Monsieur le Président.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de demander à vos salariés éducateurs sportifs de vous fournir leur carte professionnelle à jour.

Cette démarche est essentielle pour garantir la conformité légale de votre club et sécuriser vos activités.

Pourquoi cette carte professionnelle est-elle cruciale pour votre club ?

- Sécurité juridique** : En vérifiant la validité de cette carte, vous assurez une protection juridique à votre club en cas de contrôle.
- Gage de qualité** : La carte atteste que vos éducateurs sont des professionnels qualifiés, reconnus par l'État.
- Conformité obligatoire** : Cette carte est valide pour une durée de cinq ans. Au terme de cette période, un renouvellement est nécessaire, conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du Code du sport.

Si la carte de vos salariés approche de son expiration, n'hésitez pas à les inviter à la renouveler sans tarder. Pour faciliter la démarche, voici le lien de renouvellement en ligne : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>.

Nous vous remercions pour votre vigilance et votre engagement en faveur de la sécurité et de la conformité de nos clubs vendéens.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
		Damien SIMONNET Directeur
Référence	2024-10-31 NOTE PGE – CARTE PROFESSIONNELLE - DS	